

Eau Assainissement - Changement d'opérateur

Accueil → Actualités
→ Eau Assainissement - Changement d'opérateur
Publié le 13 décembre 2022

#Eau et
assainissement

Mise à jour le 21 décembre
2022

Les secteurs Est et Sud de l'Agglomération changent d'opérateur au 1er janvier 2023.

Saint-Brieuc Armor Agglomération confie au Groupe SAUR la gestion de l'eau et de l'assainissement des secteurs Est et Sud, qui concernent 17 communes, sous la forme d'une délégation de service public. Cette modification d'opérateur n'a d'incidence ni sur le service rendu, ni sur les tarifs qui sont fixés par l'Agglomération.

Vous habitez sur les communes du Secteur Est : Trégueux, Langueux, Hillion, Plédran et Yffiniac.

Vous passez d'un contrat géré par VEOLIA (Baie d'Armor Eau) à un contrat géré par la SAUR.

- Vous allez donc recevoir **courant janvier 2023**, de la part de VEOLIA, une facture de fin de contrat. Pour toute question sur cette facture, vous pouvez les contacter au 09 69 32 35 29.
- Vous recevrez prochainement un courrier de la part de la SAUR vous indiquant le changement d'opérateur ainsi que la nécessité, si vous étiez en abonnement mensuel, de renvoyer un RIB pour la réactivation de votre abonnement. Pour toute question, les conseillers clientèle de la SAUR seront à votre disposition **à compter du 2 janvier 2023** :
 - au 39 rue de Rennes – 22360 LANGUEUX du lundi au vendredi de 9h à 13h
 - ou par téléphone au 02 96 27 06 10 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Vous habitez les communes du Secteur Sud : Plaintel, Saint-Gildas, Le Leslay, Le Foeil, Plaine-Haute, Quintin, Saint-Brandan, Lanfains, Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Le Bodéo et La Harmoye.

Pour les communes de Plaintel, Saint-Gildas, Le Leslay, Le Foeil, Plaine-Haute, Quintin, Saint-Brandan, Lanfains, vous passez d'un contrat géré par SUEZ à un contrat géré par la SAUR.

- Vous allez donc recevoir **courant janvier 2023**, de la part de SUEZ, une facture de fin de contrat. Pour toute question sur cette facture, vous pouvez les contacter au 09 77 40 84 08.
- Vous recevrez prochainement un courrier de la part de la SAUR vous indiquant le changement d'opérateur ainsi que la nécessité, si vous étiez en abonnement mensuel, de renvoyer un RIB pour la réactivation de votre abonnement. Pour toute question, les conseillers clientèle de la SAUR seront à votre disposition **à compter du 2 janvier 2023** :
 - au 12 route de Pré Chevalier – 22940 PLAINTEL du lundi au vendredi de 9h à 13h
 - au Pôle de proximité de Quintin du lundi au vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous
 - ou par téléphone au 02 96 27 06 10 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Pour les communes de Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Le Bodéo et La Harmoye, votre contrat était déjà géré par la SAUR. Vous n'avez donc aucune démarche à faire.

Vous habitez sur les communes du Secteur Nord : Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Plourhan, Lantic et Binic-Etables-sur-Mer.

VEOLIA (Baie d'Armor Eau) reste votre interlocuteur, vous n'avez aucun changement, ni aucune démarche à faire.

Pourquoi ces changements ?

Saint-Brieuc Armor Agglomération a fait le choix d'avoir deux modes de gestion de l'eau potable et assainissement sur son territoire avec :

- une régie sur 10 communes (42 000 abonnés),
- des délégations de service public sur les 22 autres communes (36 000 abonnés).

Les délégations de service public (DSP) arrivant à leurs termes au 31 décembre 2022, l'Agglomération a lancé une procédure de marché public pour désigner de nouveaux délégataires à partir du 1er janvier 2023 et ce pour une durée de 5 ans.

Ce marché était composé de 3 lots correspondants à 3 secteurs géographiques :

- Secteur nord : Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Plourhan, Lantic et Binic-Etables-sur-Mer.
- Secteur Est : Trégueux, Langueux, Hillion, Plédran et Yffiniac.
- Secteur Sud : Plainel, Saint-Gildas, Le Leslay, Le Foeil, Plaine-Haute, Quintin, Saint-Brandan, Lanfains, Le Vieux-Bourg, Saint-Bihy, Le Bodéo et La Harmoye.

Sur chacun de ces secteurs, Saint-Brieuc Armor Agglomération a choisi un opérateur pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le groupe SAUR devient le titulaire de la délégation de service public qui concerne le secteur Est de l'Agglomération d'une part, soit 16 000 abonnés et le secteur Sud d'autre part qui compte 8 300 abonnés.

Le groupe VEOLIA reste gestionnaire du secteur Nord de l'Agglomération soit 11 000 abonnés.

